**Auto-Ecole COLBERT**

427, Rue Gabriel Peri - 92700 COLOMBES

****01.47.80.48.43 **– **Colbert92700@hotmail.fr **–** [**https://auto-ecole-colbert.fr/**](https://auto-ecole-colbert.fr/)

**Siret :** 394 163 851 000 14 **- Code APE :** 8553Z - RCS NANTERRE

**N° Agrément :** A0209257360

**N° d’Activité Professionnel :** 11922444792

**Formation théorique**

Lors de la formation théorique communément appelée formation au« code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

**Les thèmes abordés sont les suivants :**

* *Le conducteur*
* *Les autres usagers de la route*
* *La responsabilité*
* *Les éléments mécaniques et sécurité*
* *Les équipements de sécurité des véhicules*
* *Les précautions à l'égard des occupants*
* *Les principales règles de circulation routière*
* *La route*
* *L'environnement*

# La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'autoécole aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. A distance, le stagiaire à un accès à notre plateforme internet, il peut s'entrainer à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'autoécole. Il peut contacter l'autoécole pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'autoécole afin de pouvoir échanger en direct avec un enseignant.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité .. . Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l' école de conduite.

**FORMATION Permis B**

**OBJECTIFS**

Obtenir la catégorie B du permis de conduire

**PUBLIC CONCERNE ETPRE-REQUIS**

- Avoir minimum 16ans (15ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)

- Satisfaire aux conditions médicales et administratives

- Avoir la nationalité Française ou justifier de la régularité de son séjour en France

- Résidence normale et domicile en France

- Pour les candidats âgés de 17ans révolus à 25ans non révolus, être à jour au regard de la journée defense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation ou l'attestation proviso ire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou l'attestation individuelle d'exemption

- Être enregistré en préfecture

- Disposer d'un Iivret d'apprentissage de la conduite

**INTERVENANTS**

Enseignants de laconduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (**B.E.P. E. C.A. S. E. R**),ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (**E.C.S.R**)

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

**Moyens Pédagogiques et Didactiques**

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

**Moyens et outils**:

Salle de cours équipées de moyens informatiques/vidéo-projection

Outils pédagogiques et réglementaires

Documentation professionnelle Maquettes

Aires d'évolutions et parcours adaptés

**Elèves conducteurs en cours de formation Véhicules:**

Véhicules àboite manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

**EFFECTIFS**

1 Elève par véhicule

**HORAIRES**

A voir avec l'auto-école.

**DUREE**

Minimum 20heures obligatoire (Boîtemécanique)

Minimum 13heures obligatories (Boîte automatique, avec une regulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 2 mois après un minimum de 7h de conduite)

**PROGRAMME**

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans untrafic faible ou nul

2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales

3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la chaussée avec les autres usagers

4. PRATIQUER une conduit autonome,sûre et économique

**SUIVIDESACQUISENCOURSDEFORMATION**

Livret de formation aux permis B

Fiche individuelle physique ou numérisée

Emargement par session

Evaluation en cours de formation

Evaluation finale

**DIPLÔME VISE**

Passer avec succès l'épreuve théorique générale (**E.T.G**) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduit d'un véhicule ainsique sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3ans.

Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PROGRAMME DE FORMATION  *I*  APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE, PERMIS B AVEC OU SANS CONDUITE SUPERVISEE | | | |
| **1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans** un **trafic faible ou** nul | **2.APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** | **3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la chaussée avec les autres usagers** | **4. PRATIQUER une** **conduite autonome, sûre et économique** |
| Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications  intérieures et extérieures. | Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. | Evaluer et maintenir les distances de sécurité. | Suivre un itinéraire de manière autonome. |
| Entrer,s'installer au poste de conduit et en sortir. | Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. | Croiser,dépasser,êtredépassé. | Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. |
| Tenir,tourner levolant et maintenir la trajectoire. | Adapter l'allure aux situations. | Passer des virages et conduire en déclivité. | Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les  recommandations à appliquer. |
| Démarrer et s'arrêter. | Tourner à droite et à gauche en agglomération. | Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec  respect et courtoisie. | Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. |
| Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. | Détecter,identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. | S'insérer,circuler et sortir d’une voie rapide. | Faire l'expérience des aides à la conduit du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse ,ABS, aides à la navigation... ). |
| Utiliser la boîte de vitesses. | Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. | Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation  dense. | Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. |
| Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. | S'arrêter et stationer en épi,en bataille et en créneau. | Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes.Savoir en tenir compte | Pratiquer l'écoconduite. |
| Regarder autour de soi et avertir. |  | Conduire quand l'adhérence et la visibiIité sont réduites. |  |
| Euectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. |  | Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels  que les tunnels, les ponts ... |  |

**Programme de formation code 78**

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

**Obiectifs pédagogiques**

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une seule boite automatique.

**Public concerné**

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 2 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boite automatique sont concernés par cette formation.

Les élèves ayant passé leur permis en boite automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation!

**Conditions d'organisation de la formation**

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuelagréé, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

**Pré-requis**

* + Avoir réussi l'examen pratique avec un véhicule automatique

**Déroulement de la formation**

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

**Elle comprend deux séquences :**

# Séquence 1 : (2h)

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes:

* + - Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre;
    - Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

# Séquence 2 : (Sb)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

* + - Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite ;
    - Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

**Obtention du permis B**

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.